

INTRODUCTION

L'eau est un élément essentiel à la vie : elle est non seulement nécessaire en quantité suffisante, mais sa qualité est aussi importante pour éviter la propagation des maladies d'origine hydrique. En réponse à cette problématique, pour assurer une certaine potabilisation de l'eau distribuée au niveau des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP), la DINEPA a mis l'accent sur l'utilisation de l'HTH (High-Test Hypochlorite) comme produit de désinfection au niveau des différents SAEP du pays. Toutefois, à la base des tests sont réalisés au niveau des paramètres physico-chimiques et bactériologiques pour apprécier la qualité de l'eau à l'état brut. A date, environ 903 SAEP ont été recensés à travers le pays, ceux au niveau des 4 Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA) du Sud, du Centre, de l'Ouest et du Nord.

En vue d'assurer le suivi sur la qualité de l'eau distribuée par les SAEP et d'informer la population et les acteurs du secteur Eau Potable et Assainissement (EPA) de la qualité de l'eau distribuée par ces SAEP, la DINEPA, à travers l'unité Contrôle et Qualité de l'Eau (CQE) de la Direction de l'Eau Potable (DirEP), a mis en place un Système de Surveillance du Chlore Résiduel (SISKLOR) qui assure la collecte des données des tests de chlore résiduel réalisés sur l'eau au niveau des SAEP à travers le pays. Ce Système de surveillance est une stratégie de lutte contre la propagation de maladies hydrique, car la relation entre la « qualité de l'eau » et le chlore résiduel s'explique par le fait que celui-ci une fois dans l'eau indique l'absence de micro-organismes nuisibles à la santé de l'homme.

Ce Bulletin présente une synthèse des résultats des tests de chlore réalisés au niveau des SAEP pour les deux derniers trimestres de l'année 2019-2020 soit Avril à Septembre 2020.

SAEP INTÉGRÉ SISKLOR

Le nombre de SAEP intégré dans le SISKLOR est de : 263/903. SAEP Soit un pourcentage de 29.13%.

La répartition par Région est ainsi faite :

OREPA NORD 28/54 SAEP soit 52%

OREPA SUD 69/103 SAEP soit 67%

OREPA CENTRE 37/80 SAEP soit 46%

OREPA OUEST 9/26 SAEP soit 35%

CRITÈRES DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour évaluer le niveau de chloration de l'eau, l'unité Contrôle et Qualité de l'Eau (CQE) de la DirEP a opté pour ces quatre (4) critères standards de classification de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le tableau ci-après présente cette classification avec des codes de couleurs.

Résultat du Test de Qualité (x)	Qualificatif attribué à l'eau	Attribution couleur
0.0 mg par litre d'eau (mg/l)	Qualité mauvaise	
$0.1 \leq x < 0.45$	Qualité faible	
$0.5 \leq x \leq 1.0$	Qualité bonne	
$x > 1.0$	Eau qualifié « trop chlorée »	

1) 0.0 milligramme par litre (mg/l), l'eau est dite de « **mauvaise qualité** » et la couleur **rouge** lui est associée. La valeur zéro du chlore résiduel peut résulter de plusieurs facteurs tels que: Pas de chloration, le réseau ne distribue pas d'eau par manque de production, casse au niveau des tuyauteries.

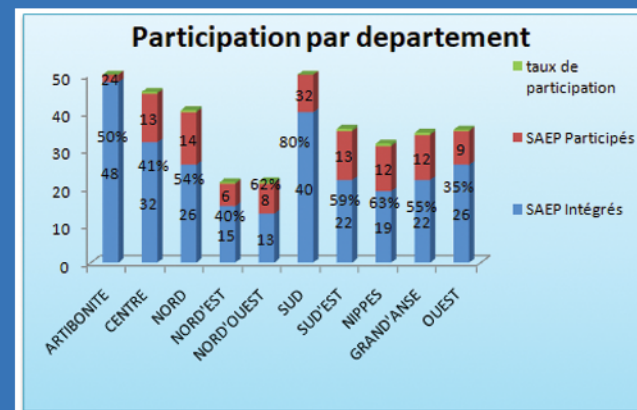
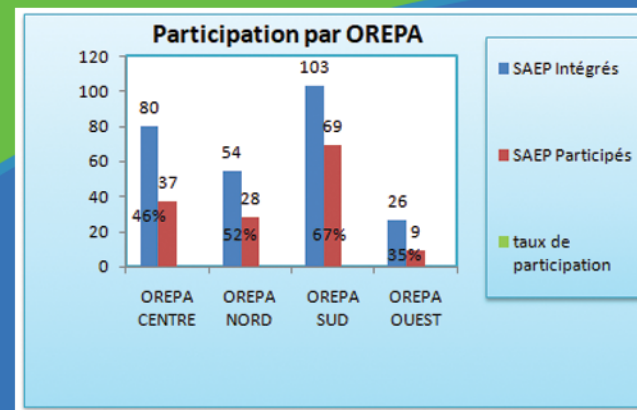
2) Entre 0.1 mg/l et 0.45 mg/l, la qualité de l'eau est « **faible** » et la couleur attribuée est **jaune citron**;

3) Entre 0.5 mg/l à 1.0 mg/l ($0.5 \leq x \leq 1.0$) ; la qualité de l'eau est « **bonne** » et la couleur attribuée est **verte** ;

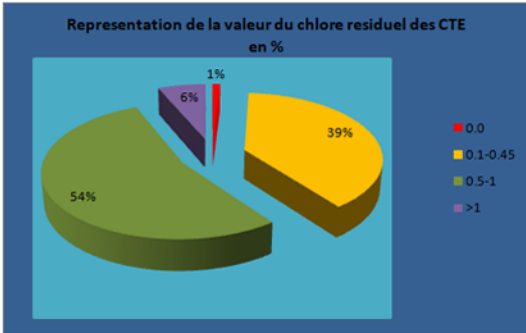
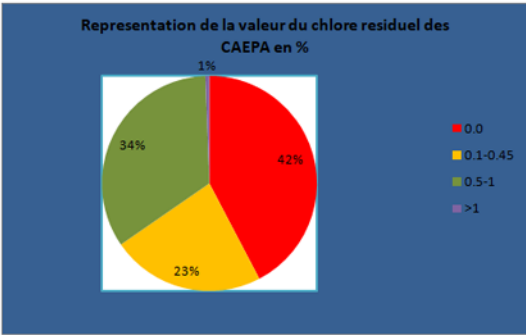
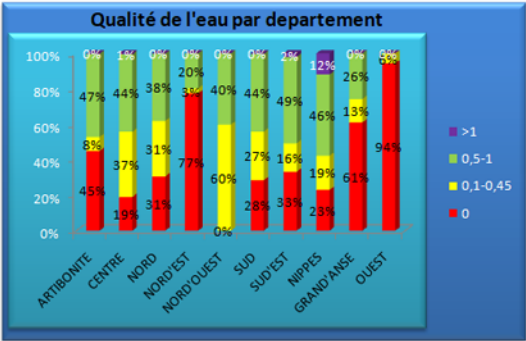
4) Supérieur à 1.0 mg/l, l'eau est « **trop chlorée** » et la couleur attribuée est **mauve**.

RÉSULTAT

Durant les mois d'Avril à Septembre 2020 144/263 SAEP intégré dans le Système de surveillance du Chlore résiduel (SISKLOR) ont participé dans le rapportage, soit un pourcentage de 55%



Selon le principe de rapportage 36% des 10878 échantillons révèlent un absence de chlore résiduel dont ; 24% ont une valeur de chlore compris entre 0.1mg/l @ 0.45 mg/l ; 39 % une valeur de chlore compris entre 0.5mg/l @1mg/l et 1% pour une valeur de chlore résiduel supérieur à 1mg/l.



Pour informations, commentaires et suggestions écrire à observatoire@dinepa.gouv.ht

Participation des CTE dans le reporting du SISKLOR				
CTE	Critères de Classification			
	0.0	0.1-0.45	0.5-1	>1
PORT DE PAIX	0	208	26	0
JEAN RABEL	0	60	73	0
JACMEL	0	65	198	20
MIRAGOANE	10	79	202	49
CAYES	0	27	23	5
HINCHE	1	1	117	2
MIREBALAIS	0	23	6	0
CROIX DES BOUQUETS	1	2	0	1
Total	12	465	645	77

Source de données: Rapport journalier Sisklor

Conclusion

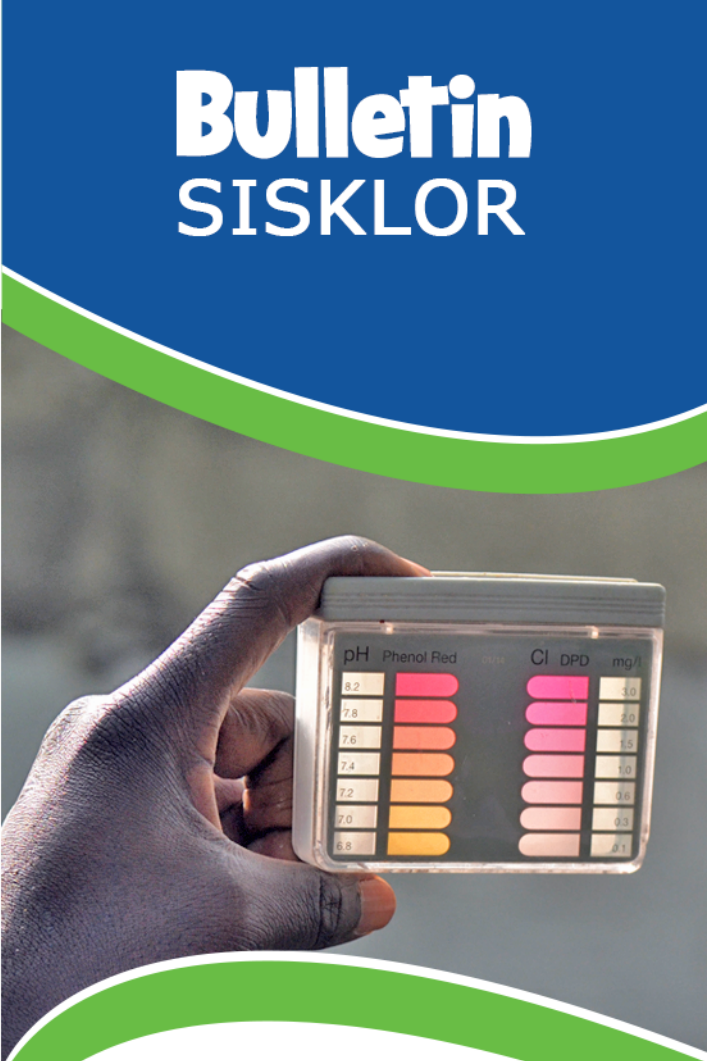
Durant les mois d’Avril à Septembre 2020 seulement 55% des SAEP intégrés dans le SISKLOR, ont participé dans le rapportage, soit 144 sur 263 SAEP. Ce pourcentage est très faible par rapport aux attentes de la Direction Générale de la DINEPA, en ce sens il est impératif que les concernés puisse agir en conséquence pour remonter les données au traitement de l’eau distribuée et aussi de prendre les dispositions pour que l’eau distribuée à la population soit toujours traitée.

Recommandations

- L’unité CQE doit faire le suivi régulier avec les CTE/CAEPA/OP non-rapportés pour les inciter à soumettre journalièrement les résultats des tests de chlore résiduel dans le SISKLOR.
- Un rapport d’utilisation de l’HTH d’au moins 80% doit être soumis aux responsables qui doivent faire le suivi nécessaire pour le réapprovisionnement.
- Tous les acteurs (PTF, DINEPA, OREPA, URD, TEPAC, CTE, CAEPA, OP) de ce système (SISKLOR) doivent s’activer pour faciliter le traitement régulier de l’eau et la remontée des résultats dans le SISKLOR.

Nos Partenaires

Pour en savoir plus Scanner le code



Bulletin SISKLOR

RÉPUBLIQUE D’HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement

ONEPA/CQE
AVRIL-SEPTEMBRE
2020